Image not found or type unknown

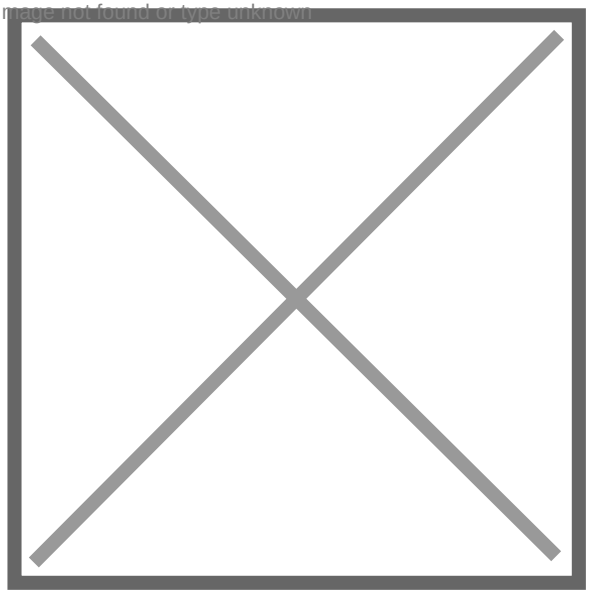

Licenciement apres un conge parental

Par **morbihannaise**, le **08/01/2008** à **18:22**

je devais reprendre mon travail il y a une semaine suite a 5 ans de congé parental.Mais entre temps avec mon mari nous avons postulés pour devenir gerant en commerce alimentaire?mais une formation non rémunérée (possibilite de toucher assedic) est obligatoire.Or j'ai souhaiter me faire licencier mais mon employeur ne souhaitait pas car dossier vide.Je ne me suis donc pas présenter a mon travail depuis une semaine.Au bout de combien de temps doit il m'envoyer ma premiere lettre de recommander.Mon employeur n'a pas telephoner depuis pour savoir pourquoi je n'ai pas repris mon travail

Par **val**, le **10/01/2008** à **12:39**

bonjour je suis dans le meme cas que toi et je crois qu'il a 2 mois pour se manifester par lettre recommandé sinon il est considéré comme fautif et devra verser des indemnités.
c'est là où moi aussi j'ai un problème c'est que je ne sais quel motif est valable : soit cause réelle et serieuse soit faute grave! C'est important car cela change la rémunération lors du départ.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés